



Feuille d'information 4 concernant la loi sur les médias électroniques (projet mis en consultation)

Compétences définies par la nouvelle loi sur les médias électroniques

La nouvelle répartition des compétences est judicieuse parce que ...

... sur la base constitutionnelle actuelle, le **Parlement** conserve le contrôle du cadre juridique du régime des médias;

... avec la Commission des médias électroniques (**COMME**), une nouvelle autorité de régulation et de surveillance, indépendante de l'Etat, est introduite;

... le **Conseil fédéral** continue à définir les grandes lignes de la politique des médias (il détermine notamment l'affectation et le montant de la redevance ainsi que les restrictions publicitaires imposées à la SSR);

... l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (**AIEP**) traite les plaintes sur les contenus des médias; une procédure de recours reste ainsi garantie.

▲ = Compétence selon la LME

▼ = Compétence actuelle selon la LRTV

	COMM E	DETEC/ OFCO M	Conseil fédéral	Organe de médiation / AIEP
Octroi de la concession SSR	▲	←	▼	
Vérification du respect de la concession SSR	▲	←	▼	
Octroi de mandats de prestations régionaux	▲	←	▼	
Conclusion des accords de prestations avec les fournisseurs de médias et vérification de leur respect	▲	←	▼	
Surveillance générale	▲	←	▼	
Approbation de la participation de la SSR à d'autres médias	▲	←	▼	
Approbation des activités de la SSR non soumises à concession	▲	←	▼	
Surveillance financière de la SSR et des autres fournisseurs de médias	▲	←	▼	
Aide indirecte aux médias	▲	←	▼	
Application des obligations de diffusion ainsi que règlement des litiges portant sur la fourniture et le traitement des contenus de médias			▼ ▲	
Surveillance de l'organe de perception de la redevance			▼ ▲	
Instance de recours concernant la redevance			▼ ▲	
Définition des restrictions en matière de publicité et de parrainage imposées à la SSR			▼ ▲	
Fixation des besoins pour la SSR et pour les fournisseurs de médias chargés d'un accord de prestations			▼ ▲	
Fixation du montant de la redevance médias			▼ ▲	
Fixation du montant de l'aide indirecte à la presse			▼ ▲	
Fixation de la part consacrée par la SSR à l'information ou à la coopération dans les domaines du divertissement et du sport			▲	
Fixation d'un plafond publicitaire pour la SSR			▲	
Nomination des membres de la COMME			▲	
Nomination des membres de l'AIEP			▼ ▲	
Surveillance du contenu des offres de médias				▼ ▲